

Mandat de protection future, mandat à effet posthume

LE RÔLE CLÉ DE VOTRE NOTAIRE

De la protection de vos proches à la transmission de votre patrimoine, un accompagnement juridique et fiscal **sur mesure**.



Le mandat de protection future

Assurer la continuité de votre entreprise en cas d'imprévu

- Un accident, une maladie ou une perte d'autonomie peuvent vous empêcher, temporairement ou durablement, de diriger votre entreprise.
- Le mandat de protection future vous permet d'anticiper cette situation.
- Une mise en œuvre rapide et simplifiée dès l'obtention du certificat médical, sans nécessité de décision judiciaire.

Un outil de gestion et de continuité

Vous désignez à l'avance une personne de confiance pour :

- Gérer votre patrimoine professionnel et personnel
- Assurer la continuité de votre activité
- Prendre les décisions nécessaires à la bonne marche de l'entreprise
- Possibilité de désigner deux mandataires (l'un pour la personne, l'autre pour l'entreprise), ainsi que des mandataires de remplacement.

Un enjeu stratégique pour votre entreprise

Sans organisation préalable, une mesure judiciaire (tutelle ou curatelle) peut être imposée, avec des délais et contraintes peu compatibles avec la vie des affaires. En urgence, le juge peut habiliter le conjoint (articles 217 et 219 du Code civil), sous réserve d'une décision judiciaire.

Avec un mandat de protection future :

- Vous désignez votre représentant,
- Vous fixez l'étendue de ses pouvoirs,
- Vous assurez la continuité de votre entreprise.

Point de vigilance

Le mandat doit être adapté en cas d'entreprise individuelle ou d'entreprise exploitée par une société.



Un enjeu global

- Votre entreprise fait partie intégrante de votre patrimoine,
- Son devenir doit être anticipé, au même titre que votre situation personnelle et familiale, notamment en cas de décès ou de mésentente entre héritiers,
- Il est également utile d'anticiper la rédaction d'un testament et la désignation d'un tuteur pour vos enfants mineurs.

Le rôle clé de votre notaire

Le notaire vous accompagne dans une approche globale :

- Analyse de votre situation professionnelle et patrimoniale,
- Articulation avec vos statuts sociaux et votre organisation juridique et, le cas échéant, propositions de modifications statutaires pour assurer l'efficacité du mandat,
- Rédaction d'un mandat sur mesure, sécurisé et adapté à vos objectifs.

Le mandat à effet posthume

Organiser la gestion de votre entreprise après votre décès

- Le décès du dirigeant peut fragiliser l'entreprise, notamment lorsque les héritiers ne peuvent pas en assurer immédiatement la gestion. En cas de famille recomposée ou de mésentente, la désignation d'un mandataire unique des indivisaires facilite la prise de décision.
- Le mandat à effet posthume permet d'anticiper cette situation.

Préserver la valeur de votre entreprise

Vous désignez une ou plusieurs personnes (le mandataire) chargée(s) de :

- Gérer l'entreprise ou les actifs professionnels,
- Accompagner une phase de transition,
- Préparer une transmission dans de bonnes conditions.

Un outil adapté aux situations sensibles

Ce dispositif est particulièrement utile lorsque :

- Les héritiers ne sont pas impliqués dans l'entreprise,
- Ils sont mineurs ou inexpérimentés,
- L'entreprise nécessite une gestion technique ou stratégique.

Un objectif clair : protéger et transmettre

Le mandat permet :

- D'éviter des décisions précipitées (vente dans l'urgence, mauvaise gestion...),
- De préserver la valeur économique de l'entreprise,
- D'organiser une transmission progressive et sécurisée.

Anticipez pour protéger votre entreprise et vos proches

Diriger une entreprise implique des responsabilités importantes... y compris celles d'anticiper les aléas de la vie.

Que se passerait-il si vous ne pouviez plus gérer votre activité ?

Comment assurer la continuité de votre entreprise et protéger vos proches ?

L'anticipation reste une voie essentielle pour la pérennité de l'entreprise lorsque le dirigeant, pierre angulaire de son fonctionnement, vient à traverser des difficultés personnelles, temporaires ou pérennes.

Deux dispositifs juridiques permettent d'organiser ces situations en amont :

Mandat de protection future

Mandat à effet posthume

**A chaque étape de votre vie
professionnelle, et selon
l'évolution de votre situation
personnelle et familiale,
appuyez-vous sur l'expertise de
votre notaire pour un
accompagnement personnalisé
et des conseils sur mesure.**

**ENSEMBLE, SÉCURISONS
VOTRE PARCOURS
ENTREPRENEURIAL !**

**Consultez l'annuaire des 1 400
notaires du ressort de la cour
d'appel de Rennes !**



www.chambredesnotairesdelouest.fr



**NOTAIRE
& BRETON**

